

JOURNÉE RÉGIONALE DE L'U.R.I.O.P.S.S. Bretagne

RENTRÉE SOCIALE

DES ASSOCIATIONS

LES ENJEUX POLITIQUES DE LA RENTRÉE
POUR L'ANNÉE 2018 / 2019

Jeudi 27 septembre 2018

Château d'Apigné – LE RHEU – Ille-et-Vilaine



Conférence - débat

L'application du régime fiscal pour les Associations de solidarité : anticiper les conséquences fiscales d'une évolution des activités mais aussi des évolutions législatives et jurisprudentielles

par Maître Marie-Véronique POIRRIER-JOUAN,
Avocat-fiscaliste



- 9 h 00 Accueil des participants
- 9 h 30 Allocution d'ouverture par Gilles ROLLAND, Président de l'URIOPSS Bretagne
- 9 h 45 **Les enjeux politiques de la rentrée 2018-2019**
Introduction par Nathalie PERRET-LAUNAY, Directrice de l'URIOPSS Bretagne
- Économie des politiques sociales et prévisions économiques annoncées pour 2018-2019
par Richard GELIS, Responsable des Relations investisseurs institutionnels ECOFI
 - Actualité législative en matière de ressources humaines, emploi et formation
- 11 h 00 Pause organisée avec le soutien financier d'Elior Santé, partenaire de l'URIOPSS Bretagne
- 11 h 15 **Les enjeux législatifs et réglementaires des politiques publiques de l'action sanitaire, médico-sociale et sociale : actualité transversale et sectorielle 2018-2019**
- Stratégie nationale de santé, des projets innovants de transformation du système de santé et sa déclinaison régionale avec la participation d'Annie MORVAN, Responsable du département innovation en santé à l'ARS Bretagne
 - Les enjeux des politiques publiques des *Personnes âgées* et les réformes en cours ou annoncées
 - La transformation de l'offre médico-sociale *Personnes handicapées* pour une société inclusive
 - Les points forts d'actualités sectorielles : *Insertion, Exclusion, Enfance, Famille, Jeunesse*
- L'ensemble de ces thèmes sera présenté par l'équipe des professionnels du siège de l'URIOPSS Bretagne
- 12 h 35 Clôture de la matinée par la Caisse d'Épargne, partenaire de l'URIOPSS Bretagne, représentée par Philippe PORTEU DE LA MORANDIERE, Vice-président de la société locale d'épargne Rennes Brocéliande et Georges RIO, Directeur du département développement coopératif et solidaire
- 12 h 45 Déjeuner, servi sur place

14 h 15

Conférence - débat

Avec l'année 2018, le secteur associatif va connaître sa vingtième année d'application de la doctrine fiscale instaurée par la fameuse instruction du 15 septembre 1998.

Si la démarche en trois étapes, la règle des « quatre P » et la notion de gestion désintéressée sont bien connues des dirigeants d'organismes sans but lucratif, l'administration ne cesse de faire évoluer ces différentes règles à l'aune de la jurisprudence et de l'évolution des activités développées par les associations pendant toutes ces années.

Aussi pour répondre et vous accompagner dans l'évolution et l'appropriation des règles jurisprudentielles, nous avons le plaisir de faire intervenir **Maître Marie-Véronique POIRRIER-JOUAN**, Avocat-fiscaliste afin d'aborder successivement les points suivants :

L'application du régime fiscal pour les Associations de solidarité (santé, médico-sociale et sociale) : anticiper les conséquences fiscales d'une évolution des activités mais aussi des évolutions législatives et jurisprudentielles

- **Les règles d'appréciation du régime fiscal d'un Organisme sans but lucratif (OSBL)**
 - La gestion désintéressée et l'absence de concurrence (la règle dite des 4 P)
 - Les spécificités du secteur médico-social et de la petite enfance
- **Le traitement fiscal des activités concurrentielles**
 - Les règles de la franchise
 - La nécessité ou pas de sectoriser en matière d'IS et de TVA
- **Le rescrit fiscal : outil de sécurisation pour les associations**

Échanges avec la salle (vos questions peuvent être adressées à l'URIOPSS Bretagne avant le 10 septembre 2018).

16 h 00

Clôture de la journée
par Gilles ROLLAND, Président de l'URIOPSS Bretagne

Le document conjoncturel, élaboré par le Réseau UNIOPSS/URIOPSS sera remis à chaque participant.

Bulletin d'inscription à renvoyer
avant le 20 septembre 2018
à l'URIOPSS Bretagne

Renseignements pratiques

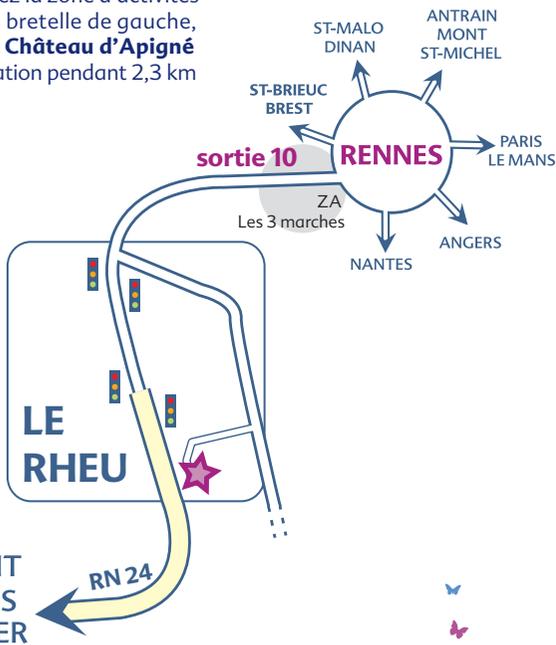
Accès en voiture

■ DE RENNES

Prenez la sortie 10 – Porte de Lorient et traversez la zone d'activités des 3 marches sur 2,7 km. Dirigez-vous sur la bretelle de gauche, **aux feux, tournez à gauche, en direction du Château d'Apigné** sur la D29. Puis, suivez les panneaux de signalisation pendant 2,3 km avant d'arriver.

■ DE LORIENT

Aux 2^{es} feux à la fin de la voie express, **tournez à droite, en direction du Château d'Apigné** sur la D29. Puis, suivez les panneaux pendant 2,3 km avant d'arriver.



Château d'Apigné

35650 LE RHEU
02 99 14 80 66



203 G, avenue Patton
BP 20219
35702 RENNES Cedex 7
Tél. 02 99 87 51 52
uriopss@uriopss-bretagne.fr

www.uriopss-bretagne.fr